

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 FÉVRIER 2012

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Etude préalable de
l'apothicairerie de
l'ancien hôpital général
de Saint-Germain-en-
Laye classée au titre des
Monuments historiques
– Demandes de
subventions auprès de
l'État (DRAC) et du
Conseil Général des
Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 10 février 2012
par voie d'affichages
notifié-le
transmis en sous-préfecture
le 14 février 2012
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 février 2012

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
par intérim


François LANSIART

L'an deux mille douze, le 9 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 décembre deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur PIVERT à Monsieur FAVREAU
Madame GOMMIER à Madame NICOT
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur AUDURIER
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY
Monsieur PERRAULT à Monsieur STUCKERT
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA

Secrétaire de séance :

Madame MAUVAGE

N° DE DOSSIER : 12 A 04

OBJET : ÉTUDE PRÉALABLE DE L'APOTHICAIERIE DE L'ANCIEN HÔPITAL GÉNÉRAL DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE CLASSÉE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT (DRAC) ET DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du projet de transformation du bâtiment Henri IV, une étude préalable de l'apothicairerie est indispensable en vue de son déplacement et d'une programmation des restaurations.

Cette étude de l'apothicairerie, constituée de boiseries et de 600 objets (céramique, verrerie, métal) est effectuée par deux groupes de prestataires spécialisés :

Prestations	Détail de l'étude	Coût H.T.	Coût T.T.C.
Boiseries, bois sculpté et peint	Étude de faisabilité de démontage et remontage ; bilan sanitaire, évaluation des altérations et préconisations de restauration avec évaluation financière.	16 540 €	19 781,84 €
600 objets (céramique, verrerie, métal)	Bilan sanitaire, évaluation des altérations et préconisations de restauration avec évaluation financière ; dépoussiérage et consolidations provisoires avant transport ; préconisations de transport et de conditionnement.	9 464 €	11 318,94 €
Total		26 004 €	31 100,78 €

Cette étude, effectuée sous le contrôle scientifique des Monuments historiques, est susceptible d'être subventionnée par les services de l'État (DRAC) à hauteur de 50 %, ainsi que par le Conseil Général des Yvelines à hauteur de 20 % maximum.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions au taux le plus élevé auprès de l'État (DRAC) et du Conseil Général des Yvelines.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter l'attribution de subventions au taux le plus élevé auprès de l'État (DRAC) et du Conseil Général des Yvelines,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines